

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00635
Numéro SIREN : 329 541 510
Nom ou dénomination : EFALIA

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2018 sous le numéro de dépôt B2018/051689

SASU EFALIA

Etats financiers

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/06/18	Net au 30/06/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement	867 526	670 909	196 617	148 560
Concessions, brevets et droits assimilés	28 914	28 914		87
Fonds commercial	19 818		19 818	19 818
Autres immobilisations incorporelles	176 790		176 790	113 754
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	485 946	386 312	99 634	110 368
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	12 500		12 500	12 500
Autres titres immobilisés	530		530	526
Autres immobilisations financières	23 443		23 443	18 943
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 615 467	1 086 135	529 332	424 556
Stocks				
Marchandises	221 102		221 102	140 536
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 289 484	15 939	1 273 545	1 050 770
Fournisseurs débiteurs	3 226		3 226	7 758
Personnel	8 144		8 144	100
Etat, Impôts sur les bénéfices	203 690		203 690	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	68 832		68 832	34 041
Autres créances	229 115		229 115	256 229
Divers				
Disponibilités	71 511		71 511	33 496
Charges constatées d'avance	18 044		18 044	48 487
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 113 148	15 939	2 097 210	1 571 415
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 728 616	1 102 074	2 626 542	1 995 971

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

Bilan

	Net au 30/06/18	Net au 30/06/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	127 023	76 225
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	130 047	
Réserve légale	7 622	7 622
Autres réserves	313 035	65 360
Résultat de l'exercice	161 655	247 675
TOTAL CAPITAUX PROPRES	739 383	396 882
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Emprunts</i>	6 131	28 902
<i>Découverts et concours bancaires</i>	43 896	60 914
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	50 027	89 816
Emprunts et dettes financières diverses	36 563	63 030
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	399 419	100 381
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	387 090	550 030
<i>Personnel</i>	138 049	91 161
<i>Organismes sociaux</i>	131 541	89 989
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		71 112
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	91 183	100 291
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	18 397	23 042
Dettes fiscales et sociales	379 169	375 594
Autres dettes	41 519	48
Produits constatés d'avance	593 372	420 189
TOTAL DETTES	1 887 159	1 599 089
TOTAL PASSIF	2 626 542	1 995 971

Compte de résultat

	du 01/07/17 au 30/06/18 12 mois	%	du 01/07/16 au 30/06/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	911 767	20,43	731 337	19,88	180 430	24,67
Production vendue	3 550 094	79,57	2 946 834	80,12	603 261	20,47
Subventions d'exploitation	3 111	0,07	29 891	0,81	-26 780	-89,59
Autres produits	194 341	4,36	136 540	3,71	57 801	42,33
Total	4 659 314	104,43	3 844 602	104,52	814 712	21,19
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises	791 586	17,74	678 934	18,46	112 653	16,59
Variation de stock (m/ses)	-80 565	-1,81	-5 910	-0,16	-74 655	NS
Achats de m.p & aut.approv.	109 533	2,45	166 589	4,53	-57 055	-34,25
Autres achats & charges externes	1 638 085	36,71	1 073 357	29,18	564 728	52,61
Total	2 458 639	55,10	1 912 969	52,01	545 670	28,52
MARGE SUR M/SES & MAT	2 200 674	49,32	1 931 633	52,52	269 042	13,93
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	61 771	1,38	42 731	1,16	19 040	44,56
Salaires et Traitements	1 320 498	29,60	1 014 785	27,59	305 713	30,13
Charges sociales	556 167	12,46	394 447	10,72	161 720	41,00
Amortissements et provisions	217 359	4,87	129 101	3,51	88 258	68,36
Autres charges	18 158	0,41	2 623	0,07	15 535	592,29
Total	2 173 953	48,72	1 583 687	43,06	590 266	37,27
RESULTAT D'EXPLOITATION	26 722	0,60	347 946	9,46	-321 224	-92,32
Produits financiers	1 808	0,04	923	0,03	885	95,90
Charges financières	5 751	0,13	4 817	0,13	935	19,40
Résultat financier	-3 943	-0,09	-3 894	-0,11	-49	1,27
RESULTAT COURANT	22 779	0,51	344 052	9,35	-321 274	-93,38
Produits exceptionnels	14 588	0,33			14 588	
Charges exceptionnelles	675	0,02	21		654	NS
Résultat exceptionnel	13 913	0,31	-21		13 934	NS
Impôts sur les bénéfices	-124 964	-2,80	96 356	2,62	-221 320	-229,69
RESULTAT DE L'EXERCICE	161 655	3,62	247 675	6,73	-86 020	-34,73

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU EFALIA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2018, dont le total est de 2 626 542 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 161 655 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/09/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production n'inclut pas le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

Logiciel : 1 an

Site internet : 2 à 4 ans

Applicatifs développés : 3 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans

* Matériel de transport : 2 à 4 ans

* Matériel de bureau : 3 à 5 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 36 188 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Par acte sous seing privé du 18 juillet 2017, la société SCANFILE FRANCE (société absorbée) et la société EFALIA (société absorbante) ont établi un projet de traité de fusion.

Aux termes dudit acte, la société SCANFILE FRANCE a fait apport à titre de fusion-absorption à la société EFALIA de tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine de la société SCANFILE FRANCE sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations effectuées jusqu'à la date de la réalisation de la fusion.

Ledit traité de fusion a fait l'objet d'une rectification par avenant en date du 5 décembre 2017.

Les comptes intermédiaires au 30 juin 2017 ont servi de base afin d'établir les conditions de l'opération, la date d'effet ayant été fixée au 1er juillet 2017 au lieu du 1er janvier 2017.

En conséquence des opérations de fusion précisées ci-dessus, le capital social de la société absorbante EFALIA a été augmenté pour le porter de 76 224,51 euros à 127 022,70 euros.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	372 750	494 776		867 526
- Fonds commercial	19 818			19 818
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	142 668	169 740	106 704	205 704
Immobilisations incorporelles	535 236	664 516	106 704	1 093 048
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	186 639	14 649		201 287
- Matériel de transport	138 973			138 973
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	114 531	31 154		145 686
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	440 143	45 803		485 946
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	12 500			12 500
- Autres titres immobilisés	526	4		530
- Prêts et autres immobilisations financières	18 943	5 916	1 416	23 443
Immobilisations financières	31 969	5 920	1 416	36 473
ACTIF IMMOBILISE	1 007 348	716 239	108 119	1 615 467

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	664 516	45 803	5 920	716 239
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	664 516	45 803	5 920	716 239
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste	106 704			106 704
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			1 416	1 416
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	106 704		1 416	108 119

Immobilisations incorporelles

Le poste "immobilisations incorporelles en cours" s'élève à 105K€ au 30/06/2018. Cela correspond à des frais de recherche et développement engagés au cours de l'exercice (production à soi-même) et pour lesquels les projets ne sont pas encore mis en service à la date de clôture.

Fonds commercial

30/06/2018

Éléments achetés	19 818
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	

Total	19 818
--------------	---------------

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAIL SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
ARCHIV'IT	10	-19	25,00	13	13			227	-21	
B. RENSEIGNEMENTS GLOBALS SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangère										

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	224 190	446 719		670 909
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	28 828	87		28 914
Immobilisations incorporelles	253 017	446 806		699 823
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	170 653	3 359		174 013
- Matériel de transport	83 817	19 776		103 594
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	75 304	33 402		108 706
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	329 775	56 537		386 312
ACTIF IMMOBILISE	582 792	503 343		1 086 135

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 843 979 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	23 443		23 443
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 289 484	1 289 484	
Autres	513 007	513 007	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	18 044	18 044	
Total	1 843 979	1 820 536	23 443

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	3 226
Etat - produits à recevoir	55 023
Total	58 249

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 127 023,01 euros décomposé en 8 332 titres d'une valeur nominale de 15,25 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 000	15,24
Titres émis pendant l'exercice	3 332	15,24
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	8 332	15,25

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 887 159 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	43 896	43 896		
- à plus de 1 an à l'origine	6 131	6 131		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	36 563	36 563		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	387 090	387 090		
Dettes fiscales et sociales	379 169	379 169		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	440 938	440 938		
Produits constatés d'avance	593 372	593 372		
Total	1 887 159	1 887 159		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	32 813			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	71 522			
(**) Dont envers les associés	656			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	13 107
Banque - Intérêts courus à payer	1 124
Associés - intérêts courus	656
Dettes provis. pr congés à payer	91 666
Personnel - autres charges à payer	25 621
Frais de déplacement CAP	20 761
Charges sociales s/congés à payer	40 333
Charges sociales sur primes prov.	11 273
Etat - autres charges à payer	18 397
Clients - RRR à accorder	41 519
Total	264 457

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	18 044		
Total	18 044		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Prod. maint. constatés d'avance	593 372		
Total	593 372		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	1 029 905	39 976	1 069 881
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	2 312 711	74 863	2 387 574
Ventes de marchandises	780 288	131 479	911 767
Produits des activités annexes	80 149	12 491	92 640
TOTAL	4 203 052	258 809	4 461 862

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 400 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

EFALIA

Société par actions simplifiée au capital de 127.022,70 euros
Siège social à VENISSIEUX (69200), 49, avenue de la République

329 541 510 RCS LYON

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT PRESENTEE A L'ASSOCIEE UNIQUE LE 05 DECEMBRE 2018 ET RESOLUTION ADOPTEE PAR CELLE-CI, SANS MODIFICATION

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

TROISIEME DECISION

L'associée unique décide, sur proposition du président, d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 161.655,47 € de la façon suivante :

- Au compte RESERVE LEGALE	5.079,82 €
- Distribution d'un dividende global de	155.808,40 €
- Le surplus, soit	767,25 €
au compte « Autres réserves »	

Chacune des 8.332 actions composant le capital social recevra un dividende de 18,70 € qui sera mis en paiement ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général de Impôts, nous vous informons que les distributions de dividendes intervenues au titre des trois précédents exercices sociaux ont été les suivantes :

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017 : Néant

DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 05.01.2017 : 120.000 euros

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016 : 150.000 euros.

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2015 : Néant

Pour dépôt
La présidente





Gilles CLAUS
Frédéric LAMBERT
Pascale MOREAU
Experts-comptables
Commissaires aux Comptes

EFALIA - SAS
49 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
69200 VENISSIEUX

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 30/06/2018

Rapports du commissaire aux comptes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 30/06/2018

EFALIA - SAS
49 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
69200 VENISSIEUX

Gilles CLAUD
Frédéric LAMBERT
Pascale MOREAU
Experts-comptables
Commissaires aux Comptes



EFALIA - SAS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2018

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SAS EFALIA** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession des commissaires aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'actif du bilan est principalement constitué de créances clients. Nous nous sommes notamment assurés dans le cadre de nos contrôles de la réalité et de la correcte évaluation de ces actifs.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

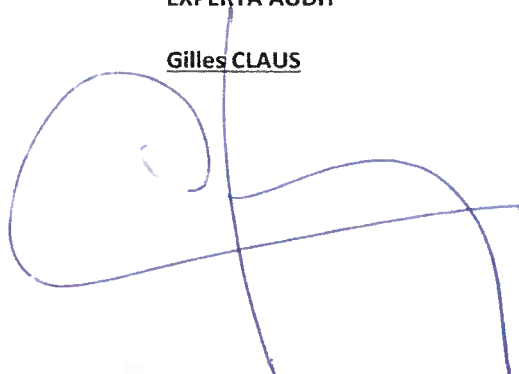
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dardilly, le 21 novembre 2018

Le Commissaire aux Comptes

EXPERTA AUDIT

Gilles CLAUD

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Gilles Claud", written over the printed name. The signature is stylized with a large loop on the left and a long horizontal stroke.A large, faint purple rectangular stamp is visible in the bottom right corner of the page. The text within the stamp is illegible due to fading.